

Conférence de presse de l'Uniopss

Jeudi 26 septembre 2019

Grand âge et autonomie :

Des moyens dès maintenant pour répondre aux besoins !

Commençons par un rapide retour sur l'année 2018, qui a été marquée par d'importants mouvements de fond, tant du côté des personnes âgées, que de l'aide à domicile, à travers deux grèves des professionnels particulièrement suivies le 30 janvier puis le 15 mars.

Assez logiquement, ces temps de mobilisation et de protestation ont conduit à des temps de discussion.

L'année 2019 aura donc été marquée par deux grands temps de concertation :

- Concertation grand âge et autonomie pour le secteur des personnes âgées
- Concertation autour des chantiers nationaux lancés dans le cadre de la conférence nationale du handicap, notamment, pour le secteur du handicap. Avec un gros sujet autour de la rénovation de la prestation de compensation du handicap.

Ces temps de travail ont abouti à des rapports, avec de nombreuses propositions et quelques promesses. Sauf que du côté des acteurs, la situation ne s'est pas arrangée cette année, au contraire. Les établissements et les services ont notamment connu de terribles difficultés de remplacement cet été, d'autant plus problématiques en période de canicule. Les difficultés de recrutement ne vont pas en s'arrangeant et le manque de personnel dans les établissements se ressent cruellement dans la qualité de l'accompagnement des personnes, même si évidemment les directeurs et le personnel présents font tout ce qu'ils peuvent.

A l'aube, à la fois d'un nouveau mouvement de grève, annoncé pour le 8 octobre, et de la présentation des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, les incertitudes sont grandes et le secteur est en attente de choix politiques et d'arbitrages financiers forts.

Pour rappel, il y a eu beaucoup d'annonces fortes faites par le gouvernement : Agnès Buzyn a indiqué que « **Le socle de la couverture nationale du risque autonomie existera et il sera public** ». Le gouvernement a ainsi pris l'engagement de bâtir une couverture du risque fondé sur la solidarité nationale.

Edouard Philippe, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, a annoncé concernant la prise en charge de la dépendance, que cela **faisait 10 ans que cette réforme était promise et que le gouvernement la conduirait. En précisant que ce serait peut-être le plus grand marqueur social de ce quinquennat.**

On a donc ces engagements publics forts, et maintenant il faut qu'ils puissent être réalisés.

Concrètement, on est face à un modèle qui ne fonctionne plus, qui est à bout de souffle, et qui appelle clairement des besoins de financement complémentaires.

Les grandes réformes, la loi autonomie, comme les chantiers de la CNH (rénovation de la PCH notamment) ne pourront pas, en effet, se faire à budget constant.

Ainsi, si l'année dernière le secteur associatif engagé dans le champ de l'autonomie a « accepté » une LFSS d'attente, de transition, il n'est plus possible, cette année, de se permettre d'attendre !

L'Uniopss et les associations de solidarité plaident donc pour un Ondam 2020 à la hauteur des enjeux, tant sur le champ des personnes âgées que sur celui des personnes en situation de handicap.

Sachant en même temps que l'Ondam ne suffira pas, surtout quand on voit que le taux d'évolution est annoncé à 2,5 %. **Il s'agirait donc d'un Ondam médico-social autour de 2 % d'évolution alors que le secteur chiffre les besoins plutôt autour de 6 %.** Et quand on évoque 6 %, on inclut simplement des reconductions de mesures ou des généralisations de dispositifs existants (IDE de nuit, taux d'actualisation du forfait soin, formation d'assistants de soins en gérontologie, par exemple), sans prendre en compte les mesures annoncées par la ministre, comme les 300 millions d'euros d'investissement pour la rénovation des EHPAD.

Il est certain que l'on va avoir besoin de ressources nouvelles et pérennes pour venir soutenir un Ondam médico-social qui devra être dynamique.

Sur ce point, l'Uniopss s'est associée à un courrier collectif par lequel il a été demandé à la ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi qu'au Premier ministre, que la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) soit progressivement affectée à la future loi grand âge et autonomie.

Si l'on veut effectivement pouvoir réaliser l'une des grandes réformes sociales de notre temps, il va falloir y consacrer des moyens supplémentaires dès maintenant !